

Catalogue Formations

2023 - 2024



Formations organisées par la FD CIVAM 30 à destination des agricultrices, agriculteurs, porteuses et porteurs de projet

PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES AGRICULTURE BIO

Spécial
Oléiculture



AGROFORESTERIE

PLANTES SAUVAGES

TRANSFORMATION

DIVERSIFICATION



ACCUEIL ÉDUCATIF À LA FERME

AGRITOURISME



OUTILS & COMMUNICATION



www.civamgard.fr

Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

Comment m'inscrire ?

1



L'inscription à toutes nos formations s'effectue en ligne !

Conditions générales

Pour connaître les conditions d'accès et les conditions générales, reportez-vous en pages 6 et 7.

→ **Inscrivez-vous le plus tôt possible et jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.** Au delà, informez-nous de votre inscription au 06 33 29 91 44, une fois le formulaire complété.

Téléchargez notre catalogue (87 formations en 2023-2024) sur le www.civamgard.fr



Pensez à sélectionner "Recevoir une copie en fin de formulaire" pour garder une trace de votre inscription ! Pour les éventuelles formalités administratives, c'est l'organisme CORAL qui prendra contact avec vous, 1 à 2 semaines avant la formation

• Vous pouvez bien sûr remplir plusieurs bulletins au cours de la saison, au fur et à mesure de vos choix de formation.

• *Vous ne pouvez pas accéder au bulletin en ligne ? Vous avez une question ?* N'hésitez pas à nous envoyer un mail (formation@civamgard.fr) ou à nous appeler 06 33 29 91 44. Nous vous renverrons le lien et/ou nous organiserons une inscription par téléphone ou par voie postale.

2

Nous vous invitons à adhérer à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard*



Je me connecte sur le site Internet d'HelloAsso (www.helloasso.com) pour accéder au bulletin d'adhésion en ligne : taper "FD CIVAM du Gard" dans la barre de recherche à côté du logo d'Helloasso.

...pour soutenir le développement de l'**agroécologie** et de l'**agriculture biologique (AB)**.

...et bénéficier de nos services.

Voir les conditions d'adhésion en page 71.

► **Si vous êtes de l'Hérault**, l'adhésion s'effectue auprès du CIVAM Bio 34. Renseignement au 04 67 06 23 90 ou sur : <https://bio34.com/adherez>



Pensez au co-voiturage !

Peu de temps avant la formation, nous communiquons (après accord préalable) les coordonnées des participants à la formation afin de vous permettre d'organiser du co-voiturage.

Foire aux questions !

Vous avez une question sur une formation en particulier ? Contactez le responsable indiqué sur la fiche de la formation.

Le lieu n'est pas mentionné ?

Cela signifie que nous choisirons le lieu de la formation en tenant compte au mieux des personnes inscrites et de leur localisation géographique.



A35

● L'olivier, le sol et l'eau

Durée 1 jour +2h30 à distance

DATE 26 Mars 2024

Lieu Sommières

Intervenante

Cécile Combes, technicienne et formatrice en oléiculture

Objectifs

- Comprendre les relations entre production, qualité du sol et disponibilité en eau du sol.
- Savoir adapter ses pratiques de gestion (sol, arbres et eau) à sa parcelle, à la valorisation visée (huile ou bouche) et aux caractéristiques de chaque année dans le contexte du changement climatique.

Cette formation s'adresse tout autant aux oléiculteurs cultivant en sec qu'à ceux qui disposent d'une ressource en eau. Compte tenu du changement climatique, il ne faut pas attendre d'avoir une possibilité d'irrigation pour s'occuper de la gestion de l'eau de son sol.

Programme

- **Changement climatique en agriculture** : une opportunité pour faire évoluer ses pratiques ? (2h30 à distance)
- **Fonctionnement de l'olivier**, réaction à des restrictions d'eau et impacts sur la production en huile / en bouche
- **L'eau, le sol et la plante, influence du climat**, des caractéristiques du sol et de l'architecture du système racinaire.
- **Diagnostic collectif du verger** en fonction des problématiques identifiées par l'observation et des objectifs de l'exploitant.
- **Culture en régime sec ou irrigué** : effets positifs/négatifs sur résilience de l'arbre, efficacité d'utilisation de l'eau et maladies et ravageurs.



Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Aurélie GIBERT - 07 69 91 39 93 - gibert@civamgard.fr

● Oliveraies en agroforesterie



A36

Durée 1 jour + 8h30 à distance

DATES 15 Décembre 2023

Lieu Anduze

Intervenante

Scop Agroof

Objectifs

- **Découvrir** la diversité des formes de l'agroforesterie en oléiculture (haies, cultures intercalaires, élevage...), connaître leurs fonctions et leurs usages.
- **Découvrir** les grandes lignes concernant leur mise en place : coût moyen, date de plantation, principales techniques de plantation, pistes de financements...

L'association d'oliviers avec d'autres productions (culture ou élevage) est une pratique traditionnelle méditerranéenne pratiquée depuis l'Antiquité. Qu'en est-il aujourd'hui ? De la culture et l'élevage entre les oliviers aux fonctions de la haie en oliveraie, cette journée est une introduction aux différents intérêts et limites des systèmes agroforestiers dans la culture de l'olivier.

Programme

- Découverte des différentes formes d'agroforesterie en oléiculture et leurs fonctions dans le contexte du changement climatique.
- **Pourquoi planter ?** Lutter contre les ravageurs, faire brise vent, abriter des cultures face aux excès du climat, limiter les dérives de produits phyto, lutter contre l'érosion des sols, obtenir une certification, diversifier son activité...
- **Visite de terrain.**

Afin de mieux préparer la journée en présentiel,

la plate-forme en ligne d'Agroof sera mise à disposition des stagiaires.

Pour aller plus loin et être accompagné pour le montage de son projet :

une session de formation-action est prévue : voir la formation A30 «Monter son projet en agroforesterie» en page 28.

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Aurélie GIBERT - 07 69 91 39 93 - gibert@civamgard.fr



A37 • Taille de production oléicole

Durée 3 jours

DATES 2, 9, 16 Février 2024

Lieux Chez les participants (Gard/Hérault)

Intervenants

Cécile Combes, Alex Siciliano et Serge Grech, formateurs en oléiculture

► Les stagiaires devront être équipés de leur propre matériel de taille et disposer de leurs propres équipements individuels de sécurité.

Inscrivez-vous : voir page 4

Contact : Aurélie GIBERT - 07 69 91 39 93 - gibert@civamgard.fr

co-organisation CIVAM Bio 34

Objectifs

- Savoir adapter sa taille au contexte de sa parcelle pour cette année et les suivantes.
- Améliorer sa vision de l'arbre, sa rapidité d'intervention, choisir et adapter les principaux schémas de taille.
- Savoir utiliser les différentes techniques et outils à bon escient et en sécurité.

Programme

- Fonctionnement de l'olivier, objectifs de la taille de production, contraintes, liens taille/autres soins du verger (fumure, irrigation, maladies).
- Principes généraux de taille : outils, mesures et des équipements de sécurité, organisation du chantier.
- Pratique de la taille en gobelet, automatiser ses actions de taille.
- Vision de l'arbre et de son évolution selon les actions de taille, effets sur le développement de l'arbre et la récolte
- Réhabiliter une olivette : adapter sa taille à la structure de l'arbre, évaluation de l'état du verger, choix d'une stratégie en fonction de la vigueur, de la variété, de l'état sanitaire et de l'objectif de production
- Modulation de la taille en fonction du port de différentes variétés.

new

new

new

new

Intitulé	Date - Période	Durée
Autres formations en Arboriculture		
A31 - De la friche à la forêt fruitière	29 Février, 7 Mars 2024	2 jours
A32 - Suivi phytosanitaire du verger	19, 20 Décembre 2023	2 jours
A33 - Taille des arbres fruitiers	23 Fév. 2024	1 jour
A34 - Greffe des arbres fruitiers	9 Avril 2024	1 jour
Figue		
A39 - Produire de la figue en bio	18 Décembre 2023	1 jour
A40 - Adapter son verger de figuiers au changement climatique et gérer la mouche	29 Janvier, 5 Mars 2024	2 jours
A41 - Transformation de la figue	Février 2024	1 jour
Découvrir de nouvelles cultures		
A42 - Produire des amandes en bio	6 Décembre 2023	1 jour
A43 - Taille et ravageurs en amandiers	25 Avril 2024	1 jour
A44 - Produire de la grenade en bio	3 Novembre 2023	1 jour
A45 - Produire des kakis en bio	27 Octobre 2023	1 jour
A46 - Produire des pistaches en bio	2 Novembre 2023	1 jour

Participez à notre plate-forme dédiée à l'Agroécologie !



A38 • Greffe de l'olivier

Durée 1 jour

DATE 23 Mai 2024

Lieu Sommiérois

Intervenante

Sylvie Dupard, Le Filon Vert



Objectifs

- Appréhender le fonctionnement de l'olivier.
- Comprendre les principes de la greffe et maîtriser le geste professionnel.
- Savoir entretenir les sujets greffés

Programme

- Généralités sur le greffage (cambium, compatibilités entre espèces).
- Période de greffage (mouvements de sève, différentes techniques selon la période et la variété).
- Préparation des sujets à greffer.
- Greffons (Savoir prélever, conserver et protéger ses greffons).
- Greffage au printemps (préparation du porte-greffe, greffes de bois, greffes de bourgeon, protocole d'exécution).
- Entretien des greffes (soin- taille).
- Diagnostic des échecs.

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Aurélie GIBERT - 07 69 91 39 93 - gibert@civamgard.fr



CORAL, l'organisme régional avec lequel nous mutualisons nos formations, assure le portage administratif de nos formations.

Une fois votre inscription réalisée et les possibilités de prise en charge étudiées avec nous, c'est CORAL qui se charge des éventuelles formalités administratives (vérification de l'éligibilité VIVEA, édition des devis et conventions pour les autres financements, etc.).

Une à deux semaines avant le début d'une formation, vous recevrez un mail de CORAL avec leurs CGV (Conditions Générales de Vente) ainsi que la fiche standardisée de la formation.

Contact CORAL : formation@coral-occitanie.org
Tél. 06 58 40 55 03

Contact FD CIVAM 30 : formation@civamgard.fr
Tél. 06 33 29 91 44

1 Public cible

Priorité aux exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et porteurs de projet en cours d'installation

Le nombre de places étant limité, les premiers inscrits seront les premiers servis !

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles

Pour les autres personnes, contactez-nous afin de vérifier les possibilités de participation.

• Vous êtes bénévole d'une association et certaines de nos formations vous intéressent ? Contactez-nous, nous sommes susceptibles de vous y accueillir !

2 Coût et prise en charge des formations

→ Contributeur VIVEA

Contributeurs VIVEA
agricultrice ou agriculteur
chef d'exploitation,
cotisant solidaire, conjoint
collaborateur, aide familial,
associé d'exploitation

+

Porteurs de projet en PPP
(Plan de Professionnalisation Personnalisé)

=

Formation prise en charge par VIVEA
dans la limite du plafond
annuel de prise en charge
par VIVEA,
à 3 000 € pour 2023.

Reportez-vous pages 65 et 66 pour connaître, selon les formations choisies, le montant qui sera déduit de votre crédit annuel.

• IMPORTANT

• Consentement électronique :

peu de temps avant la formation, vous recevrez un mail de VIVEA vous demandant de donner votre accord pour la prise en charge de votre formation. Cela remplace la «fiche contributeur» qui était à remplir en début de séance. Il est impératif de cliquer sur «Je valide» avant de venir en formation.

• Pour plus de détails et pour connaître en cours d'année votre crédit disponible, consultez le [tutoriel sur le site web de VIVEA](#).

• Pour être pris en charge par VIVEA, vous devez être à jour de vos cotisations MSA : Une attestation pourra vous être demandée.

• Si vous êtes en parcours PPP, votre PPP doit mentionner la thématique de la formation. La prise en charge par VIVEA est conditionnée à l'impossibilité de mobiliser un autre financement (CPF, Pôle emploi...). Certaines thématiques de formation ne sont pas couvertes pour les parcours PPP, renseignez-vous auprès de votre conseiller PPP ou contactez-nous.

→ Salariés

Votre fonds de formation (ou OPCO, Opérateur de Compétences) peut prendre en charge tout ou partie de votre formation : contactez votre employeur.

Pour les salariés du secteur agricole, leur OPCO, OCAPIAT, au travers de son dispositif "Boost' Compétences", peut prendre en charge 45 % du coût de la formation, incluant les frais pédagogiques, ainsi qu'une indemnisation forfaitaire du temps de travail. A titre d'ordre de grandeur, pour un coût journalier de 220 €, le reste à charge pour l'employeur est d'environ 85 €. La demande de prise en charge peut être introduite avant ou même après la formation.

• Plus d'infos sur : <https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche-de-presentation-BOOST-COMPETENCES-OCAPIAT.pdf> et par mail : julie.benoit@ocapiat.fr

Nous nous chargeons, avec CORAL, de fournir toutes les pièces du dossier (devis, convention, programme). N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions !

→ Demandeurs d'emploi

Vous pouvez demander à Pôle Emploi (même si vous n'êtes pas indemnisé) de mobiliser l'AIF (Aide individuelle à la Formation) pour financer vos formations. **Contactez-nous 1 mois avant la première formation souhaitée** pour que nous établissions un devis pour Pôle Emploi (établi à environ 220 € par journée et généralement de 90

à 150 € pour les modules en distanciels). Il suffit de nous le mentionner lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription en ligne à nos formations. **Si vous souhaitez réaliser plusieurs formations, nous pouvons éditer un devis unique.** Si nécessaire, nous vous rappelons.

→ Indépendants

• Vous cotisez à l'URSSAF ?

Vous vous acquittez donc de la contribution à la formation professionnelle (CFP) : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23459>

Vous pouvez en contrepartie obtenir une prise en charge de vos frais de formation.

Pour plus d'information et pour savoir où vous adresser en fonction de votre secteur d'activité (libéral, commerce, artisanat, artiste...) : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31148>

→ Autofinancement

Vous allez financer vous-même votre formation ?

Contactez-nous pour établir un devis (un tarif journalier préférentiel vous sera proposé) !

• A noter...
Nos formations ne sont pas éligibles au CPF.

Fédération Départementale des CIVAM du Gard

Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural



■ Missions *Animer - Former - Accompagner - Sensibiliser - Défricher -*

- Accompagner la transition agricole vers l'Agriculture Biologique et l'agroécologie.
- Faire le lien entre agriculture et société.
- Rendre accessible une alimentation bio et locale.

Une ASSOCIATION

60 ans
d'actions
& de
convictions !

■ Champs d'intervention

- ◆ Agriculture Biologique
- ◆ Agroécologie
- ◆ Formation
- ◆ Création d'activités - Emploi
- ◆ Education & Sensibilisation
- ◆ Circuits courts & Alimentation
- ◆ Agritourisme - De Ferme en Ferme
- ◆ Projet création d'un Tiers Lieu



Quelques actions phares

- Formations et journées techniques
- Compostage collectif à la ferme
- Accompagnement des jardins collectifs
- Défis Alimentation
- «Le Gard de Ferme en Ferme»
- Ateliers grand public jardin, cuisine bio...
- Expositions et éditions de livrets...

■ Moyens pour agir

- Une fédération départementale
- Des groupes CIVAM locaux et/ou thématiques
- Une équipe de salariés et d'administrateurs
- Des partenaires techniques et financiers
- Un réseau national et régional



FD CIVAM du Gard

216 Chemin de Campagne 30250 SOMMIÈRES

Pôle Formation tél.06 33 29 91 44

formation@civamgard.fr

www.civamgard.fr

Organisme de formation déclaré en Préfecture

 Suivez l'actualité
de nos formations
et de nos actions
 sur Facebook
 Instagram, Twitter

